



DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC

- Idéalement, un minimum de 15 jours ouvrables est requis pour obtenir les autorisations requises concernant les stationnements.
- Idéalement, un minimum de 15 jours ouvrables est requis pour les autorisations spéciales (fermetures de rues, cascades, effets spéciaux, services municipaux).

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Titre de la production _____
Nom du producteur _____
Nom du responsable _____
Adresse _____
Ville _____
Téléphone Bureau: _____ Cell. _____ Téléc. _____
Tournage Date : _____ Heure : _____
Lieu de tournage Intérieur : Extérieur :
Description : _____

INFORMATIONS OU DEMANDES SPÉCIFIQUES

- Stationnement des véhicules de production et du personnel
Lieu _____ Date _____ Heure _____ Nombre _____
Spécification : _____
- Fermeture de rue Par intermittence Complète
Rue _____ Date _____ Heure _____
- Main d'œuvre et opérations municipales
Description : _____
- Présence de la Direction de la sécurité incendie (pompiers) Oui Non
- Présence policière de la Sûreté du Québec (SQ) Oui Non (Demande à formuler à la SQ par le demandeur)
- Modification de la signalisation routière, du mobilier urbain, installation de toilettes ou contenants sanitaires ou autres
Description : _____

- Effets spéciaux—Description : _____

- Impact sur les résidents et commerçants : _____
- Personnel municipal contacté à ce jour : _____
- Assurances responsabilité civile (copie à fournir) :
Nom de la compagnie : _____
Montant : _____ Échéance : _____

N.B. : À LA FIN DU TOURNAGE, LES LIEUX DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS ET REMIS DANS L'ÉTAT OÙ ILS SE TROUVAIENT AVANT LE TOURNAGE PAR LE PRODUCTEUR. À DÉFAUT, LA VILLE PROCÉDERA AUX TRAVAUX NÉCESSAIRES, ET CE, AUX FRAIS DU PRODUCTEUR SANS AUTRE AVIS OU DÉLAI.

Signature : _____ Date : _____